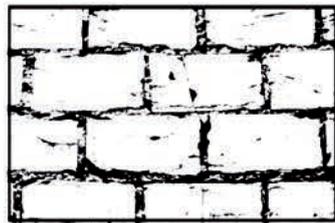
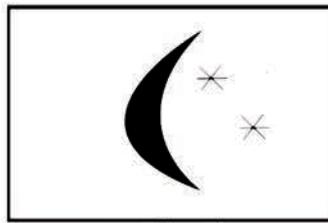


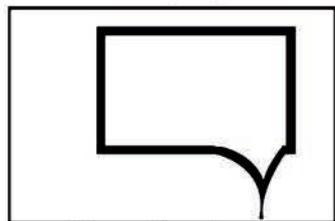
Culture pour tous, **culture pour chacun**
culture officielle - culture de l'oseille
 l'élite de la France culture
 les intermittents de la culture
 maraîchère, lutte & **culture**
populaire, *l'éloge de la culture*
 @culture, agri**CULTURE** bio, LA CONFITURE
contre-culture, cultur**ELLES**
 et ... **Sud culture solidaires**



mur blanc, peuple muet



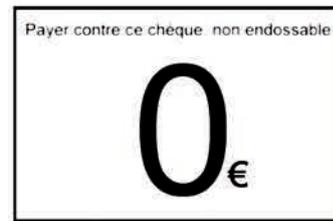
nuit blanche



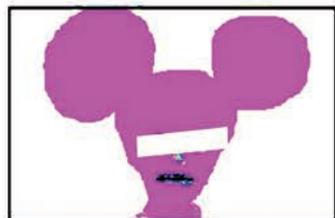
un blanc dans le texte



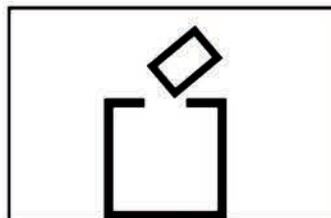
colère noire



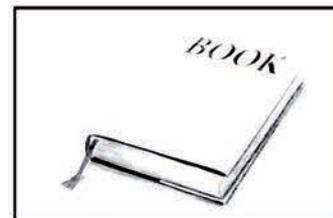
chèque en blanc



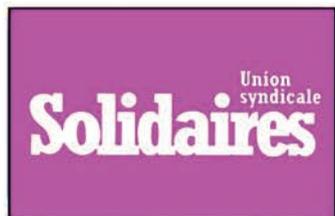
rectangle blanc



vote blanc



le livre blanc



le monde en couleur



blanchiment



drapeau noir

Edito

Contre l'autérité !

Six mois après l'élection de François Hollande, il est aisé de tirer un premier bilan des politiques culturelles du nouveau gouvernement : de belles déclarations durant la campagne mais trop peu d'actes concrets arrivés au pouvoir.

Bien entendu, on ne peut s'attendre à ce que toutes les promesses soient déjà tenues. Elles étaient pourtant maigres, notamment protéger le budget du ministère de la Culture, lancer un plan national d'éducation artistique doté de son propre budget, et ouvrir un grand débat sur le spectacle vivant. Le candidat Hollande déclarait vouloir placer la culture « au cœur de l'engagement présidentiel » et vouloir opérer « la décentralisation culturelle ».

Le budget de la culture, environ 0,76 % du budget de l'état, va devoir « contribuer au redressement des comptes publics ». Le projet de loi de finances 2013 prévoit une baisse de 4,3 % des crédits du ministère de la Culture dès l'année prochaine. Et ce n'est que le début. La cure d'austérité s'applique en priorité à des projets issus de la présidence Sarkozy, mais elle s'étend aussi aux budgets des musées, monuments et opéras nationaux, qui vont diminuer de 20 millions d'euros, soit de 2 % au total.

Les cadeaux gracieusement accordés au patronat (20 milliards d'euros) et les nouvelles exonérations de cotisations sociales, mettent en danger le financement de la sécurité sociale et de l'assurance chômage et ne laissent rien présager de bon de la négociation à venir du volet intermittent (annexes 8 & 10) de l'UNEDIC. Les mesures préconisées par le MEDEF ont été entendues !

Ne comptons pas non plus sur les collectivités territoriales sur lesquelles l'Etat reporte nombre de ses responsabilités – notamment budgétaires, et qui sont souvent asphyxiées par le remboursement des emprunts toxiques contractés.

Par contre, plus de nouvelles du plan d'éducation artistique et culturelle ou des moyens dont il sera doté, blackout complet sur le renforcement des effectifs des écoles d'art et d'architecture ou sur les dépenses destinées à l'art vivant.

Enfin, on continue honteusement à stigmatiser la jeunesse, à délaisser les quartiers populaires, à expulser Roms et sans-papiers, oubliant, de fait, la promesse de se servir de la culture comme ciment de la cohésion sociale, pour « irriguer tous les territoires oubliés, les zones abandonnées de nos régions, les quartiers délaissés de nos grandes villes ».

Durant la campagne, le candidat Hollande affichait la volonté d'en finir avec la « culture pour chacun » de Sarkozy pour en venir à la « culture pour tous ». Le changement c'est maintenant, et c'est « la culture pour personne » ou une culture toujours plus élitiste et sujette au clientélisme. Une nouvelle fois (alors que d'autres budgets sont maintenus dont celui de la défense - environ 31 milliards d'euros hors pensions pour 2013), la culture est sacrifiée et les personnels, les intervenant-es, les intermittent-es sont précarisé-es. Les conditions de vies et de travail se dégradent inexorablement !

Nous voyons les conséquences des politiques austéritaires aussi inefficaces que brutales. Au nom de la dette, le gouvernement Hollande-Ayrault achève le cycle libéral amorcé il y a 30 ans : la destruction des acquis sociaux, le démantèlement des services publics, et la marchandisation de la culture...

5e congrès de SUD Culture (septembre 2012)

Pour une réelle séparation des clergés et de l'État

Petit rappel et définition : « L'anticléricalisme réclame l'indépendance absolue de l'État à l'égard des Églises*, refuse toute forme de présence ou d'ingérence du clergé dans l'organisation de la vie publique et postule la liberté de conscience individuelle. »

En tant que syndicat de transformation sociale, SUD Culture Solidaires lutte en faveur de la liberté et de

l'émancipation des individus et refuse l'influence des différents clergés sur la société, que ce soit en matière d'éducation, de santé, de culture, de libertés individuelles...

Nous dénonçons les discriminations prônées par les instances religieuses et leurs conséquences extrêmement néfastes sur les populations (refus de la contraception et

des politiques de prévention contre

les IST et le VIH, mutilations sexuelles, infériorisation des femmes, répression vis-à-vis des homosexuel·les, soutien aux dictatures et gouvernements réactionnaires...). Ces positions rétrogrades sont en contradiction avec les principes élémentaires que nous revendiquons.

SUD Culture Solidaires demande l'abrogation des dispositions spécifiques du Concordat en Alsace-Moselle.



De même, nous exigeons l'arrêt du financement par les contribuables de l'enseignement religieux agréé par le ministère de l'Éducation nationale et la fin de la mise à disposition gratuite de lieux de culte à la charge des collectivités territoriales. Par ailleurs, il est inacceptable que la fonction de président de la République ou celle de tout-e représentant-e de la République soit associée à une quelconque distinction religieuse.

* Entendu comme englobant l'ensemble des institutions religieuses et sectaires

Spectacle Vivant

Réforme de l'UNEDIC, de l'intermittence et du financement de la culture

Ce n'est que fin 2013 qu'auront lieu les renégociations paritaires des règles de l'UNEDIC. Cependant, des discussions préparatoires sont déjà en cours.

Dès aujourd'hui, nous devons donc mettre en chantier le moyen de faire entendre notre approche.

Au début de l'année 2012, suite au rapport de la Cour des comptes sur le chômage, il a été question d'une réforme anticipée, notamment pour les annexes VIII et X. L'idée dominante étant de faire passer les technicien-nes (annexe VIII) sous le régime de chômage des intérimaires (annexe IV).

Ceci est bien dans la continuité des réformes précédentes, ayant séparé technicien-nes et artistes : briser les solidarités dans le dessein de détruire l'espace de liberté laissé à cette branche de la population et d'éviter que ce modèle puisse être pris comme exemple.

Des choix politiques à faire

Ce n'est pas une question économique, mais politique. Les choix faits d'exonérer les entreprises de cotisations sociales ou de ne pas plafonner les indemnités chômage impliquent des comptes déficitaires. Facile ensuite d'imposer une baisse des droits à celles et ceux qui sont accusés de mettre la société en situation de dette.

En septembre 2012 est mise en place une mission parlementaire de réflexion sur le financement de la culture, avec une branche intermittence. Les projets énoncés depuis la campagne présidentielle sont de trouver de nouvelles sources de financements des projets culturels, autres que l'intermittence. Si l'articulation qui sera faite entre ces financements et les règles de chômage n'est pas claire aujourd'hui, une évidence est que cela risque fort d'impliquer une perte de l'indépendance (déjà mise à mal) des acteurs et actrices de la culture. SUD Culture Solidaires doit se faire entendre dans ces concertations, ne pas laisser faire.

La culture comme moteur

La culture ne peut pas être dissociée du projet global de société, elle doit pouvoir être un moteur.

Le régime de chômage des intermittents ne doit pas être vu comme celui d'un simple privilège dû à l'artiste. Certes, il y a des métiers et pratiques spécifiques, mais le fond est celui du travail à emploi discontinu, la reconnaissance du fait que chacun a besoin de temps pour penser et inventer, a besoin d'argent pour travailler, pour vivre.

Dans une société qui précarise et culpa-

bilise les précaires, où le parcours d'emploi passe de plus en plus souvent par la case chômage, notre travail syndical doit également inclure de se pencher sur les règles régissant les conditions de vies des travailleurs/euses quand ils-elles ne sont pas employé-es. L'intermittence ne doit pas être défendue comme une exception et un privilège, mais utilisée comme exemple de ce qui devrait être une règle pour les nombreux/euses travailleurs/euses à emploi discontinu.

Suite aux luttes contre la réforme UNEDIC de 2003, la Coordination nationale des intermittent-es et précaires a proposé un « Nouveau Modèle d'indemnisation chô-

mage des salarié-es intermittent-es », véritable alternative aux règles actuelles. Fondé sur un principe mutualiste, ce Nouveau Modèle rappelle l'assurance chômage à sa mission première : couvrir le plus grand nombre de salarié-es du risque de chômage, par la garantie d'un revenu de remplacement, et non pas assurer le maintien du train de vie à quelques privilégié-es.

Le fond politique de cette proposition, débordant le champ corporatiste du seul spectacle vivant pour revendiquer des droits pour tous et toutes les précaires, montre aujourd'hui sa pertinence.

Sur la forme, des adaptations sont à réaliser pour tenir compte de l'évolution de la société (RSA, auto-entrepreneur, mais aussi réforme envisagée de la protection sociale...).

SUD Culture Solidaires dénonce la précarité comme mode de gestion de la force de travail et a toujours défendu la pertinence de ce « Nouveau Modèle ». Il s'agit aujourd'hui de le reformuler afin de le poser en proposition lors des concertations à venir.

Spectacle Vivant

5^e édition du forum de la Culture d'Avignon : le changement c'est pour quand ?

Du 15 au 17 novembre, le Palais des Papes à Avignona accueille la cinquième édition du Forum de la Culture, lancé en 2008 par Christine Albanel (alors ministre de la Culture du gouvernement Fillon) et quelques dizaines de capitaines d'industrie de la culture et des loisirs.

A nos yeux, ce Forum (qui n'a de forum le nom) constitue une sorte de « Davos de la Culture » dont le seul intérêt pour la culture est économique et comptable. Le titre de sa première édition « culture, facteur de croissance économique » était déjà sans aucune ambiguïté.

Depuis sa création en 2008, ce soit-disant Forum 'est régulièrement tenu sous haute protection policière, loin du regard indiscret des habitant-es de la ville, des curieux/ses et à plus forte raison des éventuel-les opposant-es à ces idées ultralibérales débattues derrière les hauts murs du Palais des Papes.

Cette situation a atteint son point culminant en 2010, lors de la 3^e édition du Forum, quand quelques centaines de manifestant-es venu-es devant le Palais des Papes exprimer leur mécontentement à l'issue d'une énième journée de mobilisation contre la réforme des retraites furent copieusement arrosés de gaz lacrymogènes par les très nombreux CRS et Gardes mobiles présents.

A chaque édition du Forum, Culture Solidaires, avec le soutien des structures culturelles locales (Ajmi, cinéma Utopia et Théâtre des Doms), a organisé un Forum a toujours connu un grand succès. Il s'agissait pour SUD Culture Solidaires de proposer un temps d'échange, de partage et de discussions fertiles autour des grandes questions relatives à la culture (marchandisation, évolutions numériques du cinéma, spectacle vivant, édition, éducation artistique, services publics de la culture, collectivités et institutions territoriales, etc.) entre des personnes de sensibilités politiques et d'horizons très divers (militant-es syndicaux/ales et politiques, acteurs et actrices culturel-les, artistes, citoyen-nes, publics divers, etc.). Au-delà des analyses théoriques, il s'agissait aussi de mettre l'accent sur des initiatives résistantes et alternatives concrètes.

Pour sa 5^e édition, avec « Culture : les raisons d'espérer. et », le Forum de la Culture 'Avignon a choisi une thématique

beaucoup plus consensuelle que celles retenues pour les éditions précédentes. Un titre et une thématique dans lesquels tout le monde pourrait a priori se reconnaître. Il n'est pas besoin cependant de gratter beaucoup pour comprendre que sous ce

verniss qui n'abusera personne, ce sont les mêmes enjeux stratégiques et de pouvoir, la même vision ultra-libérale de la culture qui sont ici à l'œuvre. Il n'est en aucun cas question ici de l'émancipation des peuples, du partage des savoirs ou de l'accession à

la culture pour tous. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder attentivement les organismes qui ont réalisé, cette année, les cinq études qui sont proposées à la réflexion des invités : Ernst & Young, Louvre Alliance, Bain & Cie, Kurt Salmon, soit quatre des cabinets de conseil aux entreprises, de management et d'audit parmi les plus importants sur le plan international. Quant à la dernière étude, dont le thème est « Quelle culture et quels contenus culturels les générations numériques reçoivent-elles, créent-elles et transmettent-elles ? », a carrément été réalisée par... l'Atelier BNP Paribas !

Lors du prochain Comité Technique Ministériel, SUD Culture Solidaires interpellera la directrice de cabinet d'Aurélie Filippetti pour savoir si le ministère de la Culture et la Communication apportera son soutien officiel à ce Davos de la Culture que nous espérons, en ce qui nous concerne, voir disparaître purement et simplement.

Communiqué de Presse

SUD Culture 84, le 14 /11/2012



Souffrance au travail

Musée Guimet : le ministère doit prendre ses responsabilités

EPA, LOLE, RGPP, autant de sigles barbares qui évoquent tout ce que subit la culture depuis quelques années.

On voit à nouveau les dysfonctionnements engendrés par ces soit-disantes réformes dénoncées dès le départ par les organisations syndicales dont SUD Culture Solidaires. Pire, elles créent de la souffrance au travail !

Ainsi, au musée Guimet, le président, profitant de la situation dégradée de l'établissement, a donné libre court à un comportement abusif : brimades en public, réflexions sexistes et sur le physique des personnels, colères, cris, etc., nous a-t-on rapporté.

Petit musée d'environ 160 personnes, l'établissement est devenu EPA (établissement public administratif) en 2004 et n'a pas pu faire face à tout ce qui en découle :

- fonctionnement pour moitié sur fonds propres, avec comme corollaire, la recherche de financements à tout prix. Avec une contrainte supplémentaire : le ministère a imposé, par pression, au conseil d'administration* vote de la gratuité pendant 6 mois, en contradiction totale avec la nécessité de se financer soi-même ;

- fin de la mutualisation de fonctions transversales : le musée Guimet doit assumer seul les fonctions ressources humaines, gestion financière, organisation d'expositions, etc. mais avec un plafond d'emploi



trop bas pour étoffer suffisamment les équipes.

A tout cela s'ajoute une succession de présidents qui n'ont pas doté l'établissement des outils nécessaires à une organisation du travail sereine, et ce malgré les alarmes répétées des représentants du personnel, à savoir : organigramme actuel, fiches de postes, règlement intérieur, Document Unique des Risques Professionnels mis à jour, bilan d'action sociale, etc.

On arrive ainsi à une situation extrêmement

dégradée avec des personnels à bout de souffle.

Et le ministre précédent, en guise de cadeau d'adieu, n'a rien trouvé de mieux que d'ajouter la gestion d'un site (musée d'Ennery, ré-ouvert au public, mais sans effectifs supplémentaires) et de mettre à la tête du musée un président au comportement tellement irrespectueux et hors limites, A tel point, qu'une inspection administrative a été diligentée par le ministère ! Un président, qui par ailleurs, n'a pas été capable de régler les dysfonctionnements de l'EPA, dont il ne s'était pas « rendu compte » comme il l'a écrit dans une récente, mais trop tardive, note adressée aux personnels !

Le président du musée Guimet doit répondre de son comportement vis-à-vis des personnels, sans prétexter les problèmes déjà existants pour se dédouaner de sa responsabilité personnelle. Le ministère, tutelle de l'établissement, doit répondre de sa responsabilité vis-à-vis de l'établissement et de ses personnels, dans une situation très critique, pour leur assurer un avenir.

Section Guimet
le 26/10/2012

* Seul le représentant SUD Culture Solidaires au CA et le président de la Société des Amis du Musée Guimet ont voté obstinément contre, malgré les pressions de l'époque.

Se former, pour agir syndicalement

Solidaires via le CEFI propose plusieurs formations pour agir syndicalement en faveur d'une réelle égalité Femmes/Hommes et lutter contre les discriminations subies par les femmes que ce soit au travail comme dans leur vie privée.

Pour connaître les dates de ces formations, pensez à regarder l'agenda des formations sur le site internet de Solidaires

Vous pouvez d'ores et déjà retenir les dates des 25 et 26 mars 2013. Solidaires, la FSU et la CGT organisent comme chaque année les « journées intersyndicales Femmes » - journées où les camarades hommes sont les bienvenus. Cette année, au programme (les différents intervenants ne sont pas encore connus au moment de la rédaction) :

Femmes et impacts des politiques d'austérité : évolution de la place des femmes dans le monde du travail face à la crise et aux politiques d'austérité
Magda Alvès (Portugal)

L'économie de la beauté
Chris Vientane (une des auteures de

Secteur Archéologie

« Contre les publicités sexistes ») et Christine Bard (qui a écrit sur les vêtements féminins, l'usage de la jupe et du pantalon)

Stéréotypes dans le monde du travail, les freins à l'égalité professionnelle

Femmes et extrême-droite
Sylvain Crepon (du site : Fragments sur les temps présents) sur « Femmes et FN »

Et donc à surveiller

Agir syndicalement contre les inégalités et stéréotypes de genre (sur 2 jours, déconstruction des stéréotypes liés aux identités sexuelles et outils pour l'égalité professionnelle).

Agir syndicalement contre les violences faites aux femmes (sur 2 jours, identi-

cations des différentes formes de violences et outils syndicaux pour lutter contre ces violences. Il est conseillé d'avoir suivi la formation précédente.

Négociation d'accords égalité professionnelle (2 jours, pour les militant-es du secteur privé amené-es à négocier un accord égalité pro).



Lecture critique et perspectives de l'évolution de l'archéologie préventive

L'essor de l'archéologie préventive

L'archéologie préventive française a connu un développement spectaculaire au cours du dernier quart du XX^e siècle. Tant pour les diagnostics que pour les fouilles et autres études, les moyens mis en œuvre en archéologie dépendaient des négociations conduites au coup par coup par les agents des Services Régionaux de l'Archéologie (SRA), directement auprès des aménageurs. Le coût de la réalisation d'une fouille sur le même type de site fluctuait ainsi d'une région à l'autre du simple au double ou au triple. Chaque SRA, voire chaque agent d'un SRA, se trouvait souvent dans l'obligation de réagir en fonction de sa sensibilité propre et de sa capacité à résister aux pressions des aménageurs, mais surtout en fonction des capacités financières du pétitionnaire.

« L'opérateur » désigné pour assumer la gestion des moyens négociés pour les opérations de sauvetage était généralement l'AFAN (Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales). Cette association loi 1901, au départ simple compte bancaire créé en 1973 pour faire transiter l'argent des fouilles programmées, est ainsi devenue en une vingtaine d'années le premier employeur d'archéologues en France,

d'abord sous vacations, puis CDD, et enfin sous CDI à partir de 1992. Les fréquents conflits sociaux à l'AFAN à partir de la fin des années 1980 ont contribué d'une part à l'amélioration sociale de l'emploi et du travail et d'autre part à la rédaction de nombreux rapports sur les pratiques de l'archéologie par des personnes plus ou moins qualifiées. Le quasi-monopole de fait de cette association de droit privé a très vite irrité certains élu-es-aménageurs qui ont prôné une mise en concurrence de l'AFAN avec des associations locales utilisant largement le bénévolat et la précarité sous couverture sociale (TUC, CES...).

En 1997 les affaires de Rodez et de Saint-Omer ont mis le feu aux poudres, en même temps qu'un coup de projecteur sur l'ensemble de l'archéologie préventive. Poussée par une large mobilisation de la profession, la nouvelle majorité de 1997 a affiché une volonté de régler la crise. Des tables rondes ont été organisées et C. Trautmann, ministre de la Culture, a commandé en 1999 un nouveau rapport visant à réformer l'organisation de l'archéologie de sauvetage. La commande est claire : analyser les conditions de création d'un service public fort et pérenne de l'archéologie préventive.

La nouvelle organisation issue de la loi de 2001

Les principales orientations de ce rapport ont été reprises dans un texte de loi présenté au Parlement et adopté après trois navettes et quelques amendements le 17 janvier 2001 (loi 2001-44). Ce texte fonde la légalité de l'archéologie préventive et l'intègre au sein des activités régies par les principes de la recherche scientifique. Mais contrairement à l'annonce, il n'instaure pas « un service public », l'archéologie préventive est simplement placée parmi « les missions de service public », choix politique lourd de conséquences futures...

Les opérations liées à l'aménagement du territoire et soumises à certaines autorisations (permis de construire, de démolir, de lotir, instructions mixtes, installations classées, travaux sur sites Monuments Historiques, etc.) peuvent désormais être soumises à prescriptions archéologiques. Si le préfet de région (SRA) prescrit la réalisation d'une opération préventive, sa réalisation est dorénavant confiée à un EPA (établissement public à caractère administratif), l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives), financé par deux redevances à la charge de l'aménageur.

Le montant de la redevance de diagnostic est proportionnel à la surface des parcelles

affectées par le projet, sans aucune considération de la complexité de réalisation (milieu urbain, humide, friche industrielle, bâti ruiné) et, pour les fouilles, à partir du nombre de structures archéologiques estimées par hectare pour les sites ruraux non stratifiés, ou à partir de l'épaisseur des niveaux archéologiques pour les sites stratifiés. Ce principe implique que seuls les projets directement concernés par la réalisation d'une opération de diagnostic ou de fouille sont soumis à contribution financière. Il n'y a donc à ce stade aucune mutualisation du « risque archéologique » entre aménageurs, à aménagement et à risque équivalent.

Dès le stade des projets émis en 2000, SUD Culture Solidaires dénonçait les effets pervers et les insuffisances de cette réforme. Force est de constater que ces critiques se virent confirmées dans les mois suivants l'entrée en vigueur de la loi du 17 janvier 2001 (le 1^{er} février 2002) :

Suite à l'application des saisines automatiques, le nombre de dossiers arrivant sur les bureaux des agents des SRA a littéralement explosé sans que les effectifs des services s'en trouvent augmentés en conséquence. Les conservateur/trices, ingénieures et technicien-nes ont vu leur charge administrative s'alourdir au détriment de leurs autres missions.

Si la redevance sur les diagnostics s'avère presque indolore, pour les aménagements les plus gourmands en espace (grosses ZAC, grands tracés routiers et ferroviaires...), son coût a pu gêner la réalisation de certains aménagements « publics » en milieu rural (lotissements communaux dans des zones en voie de désertification, où le prix du m² était parfois inférieur à celui de la redevance) faute de tout dispositif d'aide financière. Le calcul de la redevance pour la fouille des sites ruraux, basé sur le nombre de structures à l'hectare, a entraîné un surcoût important pour ce type de fouille. Les prix ont été démultipliés. Fréquemment, la redevance remettait en cause la viabilité économique du projet d'aménagement. S'y ajoute un impact désastreux auprès des aménageurs et des élu-es parti-

culièrement rebutés par l'imprévisibilité du système réglementaire. Le mode de calcul pour les sites stratifiés était, à l'inverse des sites non stratifiés, sous-évalué. Ces sites qui sont souvent en milieu urbain nécessitent des moyens d'interventions techniques et des installations de chantiers importants. L'INRAP était systématiquement déficitaire sur ce type d'opérations. Ces déficits, cumulés au faible rapport des diagnostics, a bloqué la stabilisation financière de l'INRAP et empêché toute réelle ébauche de politique scientifique de la part de l'ensemble des parties prenantes.

On ajoutera l'alourdissement de la chaîne opératoire provoqué par la nécessité de rendre un rapport de diagnostic avant toute prescription de fouille, se substituant à la possibilité ancienne de prolonger le diagnostic initial par une opération complémentaire légère, en cas de site d'ampleur modeste.

La refonte de la loi de 2001 : l'épopée libérale de 2003 !

Les dispositions de la loi de 2001 ont rapidement provoqué une réaction des aménageurs et des politiques. L'allongement des délais d'intervention et les déséquilibres engendrés par le système de calcul de la redevance en sont à l'origine. En octobre 2002, certain-es élu-es ont porté devant l'Assemblée Nationale différents amendements visant à réduire conséquemment le coût de la redevance d'archéologie préventive. Le député-maire Garrigue a fait adopter une baisse de 25 % de ce produit mettant en très grave danger l'équilibre financier de l'INRAP déjà loin d'être atteint puisqu'une subvention de l'État comble systématiquement le déficit.

Malgré la mobilisation exemplaire de la quasi-totalité de la communauté archéologique qui a duré d'octobre 2002 à juillet 2003, d'importants remaniements de la loi de 2001 sont adoptés par le Parlement, essentiellement conduits par des présupposés idéologiques. L'avènement de la « Loi de 2003 » ne résulte en définitive que du lobbying d'un petit groupe d'élus et d'aménageurs dont la connaissance

de l'archéologie préventive est restée très approximative jusqu'au moment même du vote. A aucune étape du processus législatif, il n'a véritablement été tenu compte de l'avis des acteurs et actrices de l'archéologie.

L'activité de fouille archéologique dans le cadre préventif est désormais ouverte à la concurrence commerciale. Ce domaine de la recherche est donc considéré comme analogue à une activité mercantile par le législateur. Celui-ci a également pensé que la multiplication des opérateurs engendrerait une baisse des coûts de l'archéologie tout en augmentant sa réactivité.

La maîtrise d'ouvrage des fouilles préventives échoit désormais à l'aménageur. Ses corollaires sont d'une part l'apparition d'une nouvelle forme d'autorisation de fouille édictée au nom de l'aménageur et d'autre part la désignation d'un-e responsable scientifique, interlocuteur/trice du / de la préfet-e.

Le financement de l'activité de diagnostic est désormais partiellement mutualisé sur l'ensemble des aménageurs. Prescription d'un diagnostic et perception de la redevance sont déconnectées, sauf en cas de prescription anticipée. Plutôt bien conçue initialement, cette seconde version de la redevance de diagnostic est rapidement déstabilisée par plusieurs exonérations, en particulier pour tous les lotisseurs.

Au second semestre 2003, SUD Culture Solidaires a de nouveau interrogé les trois inspecteurs signataires du rapport de juillet précédent... Leur position reste inchangée, la recherche archéologique ne serait toujours pas versée dans le domaine concurrentiel pour la simple et bonne raison que l'activité de fouille préventive et de mise en forme du rapport d'opération ne constituerait pas un acte de recherche ! Ce dernier débiterait lors de l'exploitation des données postérieure à la remise du rapport de fouille ! C'est là l'expression dogmatique d'un pouvoir exécutif et législatif qui refuse de prendre en compte les réalités de notre discipline.



L'archéologie issue
de la réforme de 2003

En février 2004 est publiée par ordonnance la partie législative du code du patrimoine. Son Livre V réorganise les lois relatives à l'archéologie sans les articuler. La loi de 2001, modifiée en 2003, devient le Titre II du Livre V intitulé « Archéologie préventive ». La loi de 1941 est placée à sa suite dans un Titre III dont elle constitue l'essentiel. Ce Titre est rebaptisé « Fouilles archéologiques programmées et découvertes fortuites ». En l'état, ce code du patrimoine donne à son tour un cadre légal aux « fouilles programmées » avec une conséquence fâcheuse trop méconnue : toute opération archéologique, issue ou non d'une découverte fortuite, devient une fouille programmée à défaut d'être couverte par les dispositions du Titre II.

En matière de fouilles archéologiques préventives, l'ouverture au marché s'est avérée catastrophique. En revenant au financement au coup par coup, elle n'a pas réglé, loin s'en faut, l'inégalité des aménageurs devant la « loterie archéologique ».

La France compte actuellement un opérateur de droit (l'INRAP), et environ 80 opérateurs agréés par l'État, dont 60 opérateurs publics (collectivités territoriales) et 20 opérateurs privés. Cette organisation, très souvent, casse la chaîne scientifique, en instaurant des intervenants différents sur un même site, l'un pour le diagnostic et l'autre pour la fouille. Certains grands projets se voient même divisés entre différents opérateurs pour les fouilles, et tout cela sans qu'aucune coordination ou collaboration scientifique ne puisse être imposée. La multiplication des opérateurs, aux statuts variés, induit une rétention des informations, niée dans les discours officiels mais bien réelle, entre les chercheur-euses des différentes structures, là où une activité de recherche, quelle qu'elle soit, devrait dans l'idéal favoriser l'échange d'informations et les partenariats. Le dispositif concurrentiel induit des attitudes « propriétaires », par exemple pour toutes les questions méthodologiques, ou pour la formation, qui pourraient s'enrichir de démarches axées sur le partage des expériences ou des compétences. Il s'agit donc bien d'une réforme contre-productive au regard des nécessités scientifiques.

En ce qui concerne le maintien du niveau d'activité de l'archéologie suite à la réforme de 2003, le gouvernement avait émis des propos rassurants. Aujourd'hui, avec quelques années de recul, on peut considérer que le résultat est tout autre. L'émergence de structures concurrentielles à l'INRAP n'a pas permis de maintenir l'activité à la hauteur des enjeux de la sau-

vegarde du patrimoine archéologique. Dès 2004 le ministère de la Culture a adressé une circulaire à ses services visant à ajuster le nombre de prescriptions aux capacités de réalisation des opérateurs présents sur les marchés de l'archéologie préventive : marché concurrentiel pour les fouilles, marché dit de « monopole partagé » entre l'INRAP et les services des collectivités pour les diagnostics.

Jusqu'en 2009, dans de nombreuses de régions, cette circulaire a contraint les chefs de service des SRA à réduire notablement le nombre de prescriptions en regard des chiffres atteints en 2003. Cette évolution illustre bien qu'aucun gouvernement n'a eu, à ce jour, de réelle volonté de gérer le patrimoine archéologique. L'archéologie préventive n'est tolérée que pour trois raisons : ne rien faire soulèverait des réactions bien au-delà de la simple communauté des archéologues professionnel-les et amateur/trices, se conformer aux traités internationaux (Convention de Malte, Unesco), le « marché de l'archéologie » contribue modestement à l'activité économique globale si ses contraintes sont maîtrisées.



Au sein de l'INRAP, les adaptations au nouveau contexte juridique produisent de nombreux effets néfastes. L'option a été prise, par exemple, de réduire le nombre de centres opérationnels sur l'ensemble du territoire afin de diminuer les coûts de fonctionnement. Cela a pour effet sinon d'abandonner des pans entiers du territoire national à l'hypothétique capacité d'intervention d'autres structures, sinon à accroître la mobilité des personnels avec les conséquences sociales, familiales et sanitaires que l'on connaît et paradoxalement... d'accroître les coûts de fonctionnement économisés précautionneusement sur les frais immobiliers par les frais de déplacement. Sans parler de l'impact écologique désastreux.

Ni la loi de 2001 ou ses atermoiements de 2003 n'ont apporté de solutions quant au problème de la balkanisation des directions inter-régionales de l'INRAP. La politique de l'INRAP est fragmentée en autant de chefferies qu'il y a de directions inter-

régionales et de centres régionaux. C'est également le cas des Services Régionaux de l'Archéologie si l'on considère la très grande diversité des pratiques en matière de prescriptions archéologiques, parfois au sein d'un même SRA. Plus grave, de véritables dérives peuvent voir le jour : préférences occultes à l'égard de certains opérateurs ou encore impartialité de façade vis-à-vis des « sacro-saintes » règles de la loyale concurrence.

Les versions 2001 et 2003 de la loi sur l'archéologie préventive ont révélé leurs faces positives et négatives. Elles ont surtout démontré l'absence réelle de volonté politique de gérer sereinement le patrimoine archéologique affecté par les projets d'aménagement. Nous sommes très loin du « service public fort et pérenne » annoncé en 1998. Enfin, et plus pernicieux encore, la réforme de 2003 a enclenché le divorce progressif entre l'archéologie préventive et la recherche publique.

Les moyens financiers pour un véritable travail scientifique sont insuffisants, tant pour les opérateurs que pour les services de contrôle, qu'ils soient exécutifs ou consultatifs. La dévolution du mobilier est une spoliation du patrimoine national et la possibilité d'un partage constitue une aberration scientifique. L'opération archéologique est ramenée à un acte technique relevant du marché et la recherche scientifique se voit de plus en plus réduite à un simple acte de communication, visant à légitimer l'organisation en place.

L'archéologie
telle que nous la souhaitons

Depuis 2001, les gouvernements affirment leur volonté de garder l'esprit de la loi de 2001. En fait celle-ci s'adosse à la Convention de Malte... qui permet tout : du 100 % public au 100 % privé. La seule obligation de l'État signataire est de s'engager un minimum dans la prise en charge réglementaire du risque archéologique. Le ver était dans le fruit dès l'élaboration du texte de 2001. « L'archéologie préventive... relève de mission de service public ». Une telle formulation est malheureusement totalement compatible avec la mise en concurrence des fouilles. Nous aspirons à un service public de l'archéologie regroupant toutes les personnes morales de droit public motivées par la discipline. Cette dernière doit être ouverte à la contribution de toute personne physique ou morale dans le cadre exclusif d'une maîtrise d'ouvrage publique.

Les nécessités de l'archéologie préventive n'induisent cependant pas forcément un financement au coup par coup qui a toujours été la cause de la grande inégalité des aménageurs devant la loi et une des raisons

essentielles des difficultés actuelles et passées. Il est nécessaire d'étendre le principe du financement mutualisé des diagnostics aux fouilles. Cela sous-tend également de revenir sur les exonérations (RAP) et les prises en charge (fouilles) de droit. Des promoteurs ont vite appris à tirer profit de ces dispositifs en choisissant délibérément d'installer des aménagements bénéficiant d'une prise en charge lorsqu'ils disposent de terrains à risque archéologique. Les exonérations empêchent de recueillir les volumes financiers suffisants pour les activités archéologiques et ne permettent pas d'alimenter le FNAP à hauteur des besoins. Elles rendent tout système de financement globalisé pratiquement inopérant. Une réforme minimale consiste à instaurer des exonérations de redevance au cas par cas et de simples subventions pour les fouilles calculées sur des critères liés à l'économie des projets concernés. En élargissant l'assiette du financement, il doit être possible de dégager sans dommages les moyens nécessaires à nos besoins. Au-delà de cette réforme minimale, la mutualisation complète des financements - diagnostics et fouilles - présente de nombreux avantages.

Elle permet aux aménageurs de mieux intégrer la contrainte archéologique dans l'économie de leur projet. En déconnectant totalement le montant payé par l'aménageur de l'intervention archéologique, la mutualisation doit introduire une grande souplesse dans les possibilités d'intervention à condition toutefois que les moyens opérationnels du service public de l'archéologie puissent faire face au plan de charge. À cette fin, moyens et plan de charge doivent réellement comprendre l'intégralité de la chaîne opératoire, du premier pas sur le terrain aux publications en passant par la restitution des résultats de la recherche à tous les publics.

La programmation scientifique de l'archéologie préventive est un faux débat. On ne programme pas la protection ou l'exploitation des sites non détectés ! La program-

mation n'a de sens que pour les choix de fouilles à engager.

L'expertise archéologique doit pouvoir être exercée en dehors de toute pression qu'elle soit économique ou politique et le dispositif régalien doit garantir cette stricte indépendance. Tôt ou tard des arbitrages sont incontournables, mais les archéologues doivent refuser de cautionner des choix politiques ou des carences de moyens par de pseudo-choix scientifiques. A chacun ses compétences et ses responsabilités !

La préparation de nombreux projets d'aménagements très en amont de leur réalisation doit permettre de mieux planifier les interventions et éventuellement de les étaler sur plusieurs années en faisant éclater le néfaste clivage, désormais légal, entre archéologie préventive et archéologie programmée. Une meilleure maîtrise de l'activité permet d'avoir une véritable gestion des personnels, de leur recrutement et de leur formation au sein d'un service public de l'archéologie. Les rapprochements actuels de tous les acteurs de l'archéologie (CNRS, collectivités, Culture, Universités, INRAP, bénévoles et salarié-es de structures privées) dans des Unités Mixtes de Recherche montrent bien l'unicité de la pratique archéologique.

La prescription comme l'acte archéologique doivent donc se faire sous l'égide du service public : État et collectivités partageant la même éthique scientifique. La mise en concurrence va à l'encontre de ce principe puisque la réalité économique l'emportera toujours sur l'intérêt scientifique en archéologie. Ces deux approches sont virtuellement inconciliables et le recul depuis 2003 permet de constater davantage de dérives ou de déperdition d'énergie que de réels progrès. La plupart des aménageurs tiennent, par exemple, plus aux délais d'interventions de l'archéologie préventive qu'à cette mise en concurrence qui n'engendre pas de baisses de coûts à leurs yeux suffisamment significatives. Les procédures d'appels d'offres et de gestion de marchés allongent les délais entre la prescription et l'intervention. En corollaire, il devient de plus en plus difficile de concevoir le budget annuel de l'INRAP. Si les objectifs de la loi de 2003 étaient d'obtenir une baisse des coûts (concurrence), une simplification de la procédure (délais) et une émulation scientifique (partage et amélioration des connaissances), ceux-ci n'ont pas été atteints et les effets inverses se sont même produits et sont constatés aujourd'hui. Ils étaient prévisibles et déjà perceptibles, notamment en Grande-Bretagne où un rapport de la Cour des Lords dénonçait les travers désastreux de l'ouverture au marché de l'archéologie anglaise sous Thatcher, alors qu'on se préparait à suivre le même chemin. Devant cette remarque de SUD

Culture Solidaires lors d'une réunion en 2003, le cabinet d'Aillagon répondit : « oui mais nous, on n'a pas essayé... » !

La loi de 2003 est une réforme purement idéologique d'un gouvernement ultra-libéral qui a eu notamment pour effet désastreux de rompre les collaborations scientifiques en cloisonnant les archéologues au sein de structures concurrentielles à la fois privées et publiques. Au lieu d'établir la nécessaire continuité et la cohérence de la chaîne opératoire allant de l'acte de prescription à celui de la publication finale, elle a brisé cette dernière. Il est aberrant que soient mis en concurrence les praticien-nes de l'archéologie. Nous réaffirmons que le patrimoine public est un bien national dont la gestion et l'étude relèvent du service public. Nous remettons totalement en cause l'existence d'opérateurs privés et revendiquons avec force l'intégration des collègues de ces structures au sein du service public de l'archéologie.

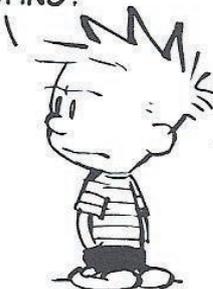
Le mobilier archéologique issu des recherches constitue également un patrimoine public et non une marchandise. Nous remettons également en cause le fait que partie ou totalité du mobilier archéologique soit dévolue au / à la propriétaire du terrain. Ce n'est pas lui/elle mais les générations passées qui ont constitué ces archives du sol.

La mutualisation du risque archéologique, souhaitée par de nombreux aménageurs, apparaît toujours comme l'unique option viable au système actuel. Elle est la seule qui permette d'intégrer réellement la prise en compte du patrimoine collectif dans la politique d'aménagement du territoire, en mettant en place un véritable Service Public de l'Archéologie. Il est indispensable d'abroger les exonérations qui compromettent le rendu de la redevance.

L'organisation actuelle de l'INRAP, des SRA et des autres services publics d'archéologie doit être revue pour replacer le cœur du métier au centre de celle-ci avec des moyens renforcés qui doivent s'accompagner d'une réelle dynamique de recherche. L'administration a pour rôle de faire fonctionner l'archéologie et non l'inverse ! Le fonctionnement des structures et les politiques qu'elles mènent doivent être transparents et compréhensibles par tous et toutes (agent-es de l'archéologie, aménageurs, élu-es, etc.). Les décisions sont actuellement exercées en toute opacité et en l'absence de contre-pouvoirs et de débats associant véritablement la communauté scientifique.

Plutôt que d'adopter une démarche bien souvent concurrentielle, les opérateurs publics doivent s'inscrire dans un travail en équipe pluri-institutionnelle afin que soit véritablement mise en place une collabo-

À MON AVIS, ON DONNE PAS ASSEZ DE CRÉDITS À LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR TROUVER UN REMÈDE CONTRE LES CRÉTINS.



MARSEN

ration active pour la mise en commun des données scientifiques et éventuellement des moyens. L'archéologie doit également s'exercer dans un climat serein, stable et surtout, indépendant du pouvoir politique. Elle doit être protégée des réactions « épidermiques » d'élus locaux-locales ou d'aménageurs influents confrontés à une difficulté liée à l'archéologie. La loi républicaine doit s'exercer pour tous et toutes de la même façon, indépendamment du statut ou de la fonction des personnes.

Sur la base de ces revendications, SUD Culture Solidaires, poursuit la lutte pour un service public fort et pérenne de l'archéologie.

Extrait de la plateforme Archéologie de SUD Culture Solidaires (novembre 2012)



Médias

Pour une télévision de service public, indépendante, au service de la culture et de l'intelligence

La Fédération SUD France Télévisions attend de l'Etat, actionnaire unique de l'entreprise publique, qu'il détermine une source de financement pérenne pour permettre à France Télévisions de s'inscrire dans des projets et des objectifs à long terme.

La publicité ne le permettait pas. La redevance doit être la source principale du financement. Elle doit être indexée sur le coût de la vie et un montant complémentaire devrait dépendre des revenus des contribuables.

La Fédération SUD France Télévisions demande qu'un audit soit effectué sur l'actuel fonctionnement de France Télévisions en mode matriciel, en collaboration avec les partenaires sociaux. Il demande que le prochain COM sur la gestion prévisionnelle des emplois réaffirme le maintien des emplois d'opérateurs, notamment ceux de journalistes, techniciens, administratifs, producteurs, réalisateurs. Il demande que la structure soit revue pour éviter les multiples niveaux de prises de décisions par de multiples cadres de direction, en vertical, en transversal. L'objectif étant de permettre un fonctionnement plus efficace et plus transparent.

La Fédération SUD France Télévisions attend de la majorité présidentielle qui a donné comme priorité l'éducation, qu'elle utilise enfin cet outil pédagogique formidable qu'est la télévision régionale, ce médiateur implanté sur tout le territoire, pour en faire un vecteur de transmission du savoir et de la connaissance des régions. Qu'elle l'utilise pour rassembler et fédérer les citoyens autour de leur territoire. Le syndicat Fédération SUD France Télévi-

sions souhaite que l'identité régionale de France3 soit inscrite dans le cahier des charges de France Télévisions, pour lui permettre de se développer et devenir la chaîne généraliste des régions de métropole, sur la TNT.

La Fédération SUD France Télévisions souhaite que l'Etat, actionnaire unique de France Télévisions, inscrive, dans le cahier des charges de France Télévisions un dispositif permettant plus de transparence dans les nominations internes aux

postes stratégiques ou dans l'attribution des contrats à des entreprises privées.

La Fédération SUD France Télévisions demande que la part variable soit supprimée à France Télévisions. Celle-ci a divisé les salariés et entaché nos missions. Le président de la République, François Hollande, s'est engagé à renouer le dialogue avec les partenaires sociaux. Le syndicat SUD souhaite que ce dialogue renaisse à France Télévisions, et que chaque composante syndicale puisse trouver sa place dans un cadre respectueux et égalitaire.

La SUD France Télévisions souhaite entendre la position de l'Etat, actionnaire unique de France Télévisions, en ce qui concerne la politique sociale de France Télévisions et les orientations de la nouvelle convention collective,

les relations avec les partenaires sociaux, l'avenir des salarié-es les plus précaires travaillant pour le service public de l'audiovisuel.

Fédération SUD France Télévisions
26 juin 2012

2013, annus horribilis !

La diminution du recours à l'emploi précaire devrait s'amplifier à F3. S'y rajoute pour les cdd intermittents la renégociation des annexes spécifiques au spectacle vivant et aux techniciens. L'entrevue au ministère du 30 Novembre a confirmé ce que nous pressentions : l'annexe 10 (spectacle vivant) serait sanctuarisée et l'annexe 8 (techniciens du spectacle, de l'audiovisuel et du cinéma) visée, et dans celle-ci particulièrement les techniciens de l'audiovisuel.

Pour l'heure 200 dossiers devraient être déposés prochainement devant les Prud'hommes. Nul doute que ce chiffre augmentera très rapidement dans les mois à venir. Sachant que FTV est quasi systématiquement sanctionnée, et très lourdement, l'ampleur et l'amplification du nombre de procédures prévisibles risque d'hypothéquer assez considérablement les finances de la télé publique.



Lettre ouverte à la ministre de la Culture

Parmi les 6700 ETP (équivalents temps plein) - salarié-es de l'exploitation cinématographique, environ un millier sont opérateur/trices projectionnistes. Tous et toutes menacé-es dans ce qui fait leur métier et / ou leur emploi.

Depuis l'invention du cinéma, les techniques de projection ont évoluées : film flamme, double poste de projecteur au charbon, film 35 mm argentique, lampe xénon... Ces technicien-nes ont toujours accompagné ces évolutions technologiques. Il en est encore de même pour les dernières : la dématérialisation du support et la projection numérique.

Pourtant, sous prétexte de l'introduction d'une nouvelle technologie, les employeurs de la branche opèrent de pernicious glissements sémantiques : « le métier de projectionniste tel que nous le connaissions va disparaître », « le travail de projectionniste disparaît », « le métier a disparu ».

Leur conclusion est qu'il n'y aurait donc plus besoin d'opérateur/trice et donc plus de nécessité de respecter l'arrêté du 15 juin 1961 (JO du 17 juillet 1961) relatif à l'exercice de la profession :

« Article premier - Nul ne peut exercer en qualité d'opérateur/trice projectionniste de spectacles cinématographiques effectuant plus de six séances hebdomadaires s'il n'est titulaire du certificat d'aptitude professionnel créé par arrêté du 6 juillet 1948. »

Ce CAP a su évoluer au gré des nouvelles technologies. Il comprend notamment un volet concernant la sécurité des biens et des personnes (incendie...) et les risques électriques.

Dans une période de remise en cause généralisée des droits sociaux au nom de l'employabilité, avec les salarié-es, SUD Culture Solidaires se bat pour la défense de :

- l'emploi dans un secteur qui ne connaît pas la crise,
- du métier et de ses spécificités,
- d'une filière de formation professionnelle qualifiante (CAP),
- le respect plein et entier de l'arrêté du 15 juin 1961.

Nous vous invitons à soutenir ces revendications qui ont permis à l'exploitation cinématographique française d'être ce qu'elle est aujourd'hui.



Lutte

Cinéma Les Carmes (Orléans) : Petite chronique d'une lutte

« **Labellisé Art et Essai, le Cinéma Les Carmes, situé dans l'hypercentre, est un acteur majeur de la scène culturelle orléanaise. Il offre, dans ses trois salles, une programmation variée et de qualité ouverte à tous les publics : toutes les cinématographies du monde en version originale, films d'auteur, jeune public, films du Répertoire, de Recherche, documentaires, courts métrages. Des rencontres avec des professionnels du cinéma, des cycles thématiques, des animations pluridisciplinaires (lectures, Ciné-Concerts...) sont régulièrement organisés en partenariat avec les associations, les institutions et les autres acteurs culturels de la ville... En tant que Cinéma de proximité, il joue un rôle dans la vie citoyenne locale en organisant de nombreux débats en collaboration avec les nombreuses associations présentes à Orléans.** » Présentation du cinéma sur son site internet

Ajoutons que le cinéma est une SARL dirigée par un gérant, mandaté par plusieurs actionnaires. Qu'il y a 8 salarié-es mais qu'il y en a eu beaucoup plus.

2010

En tout début d'année, les salarié-es du cinéma voient arriver un nouvel associé. Son rôle est de redresser la barre ! Les finances

Gaumont Pathé

Caviar & champagne pour certains, des miettes pour les autres

En ces temps de crise, les grands groupes sont à la fête, tels les cinémas Pathé et Gaumont qui représentent 18 % des entrées en France. En 2011, les deux actionnaires se sont partagés 27,2 millions d'euros de dividende. Auxquels ils ont ajoutés 4,3 millions de redevance de marque (2 % du chiffre d'affaire !). Pour leur part, les 1600 salarié-es se sont partagé environ 1 million d'euros de prime de «partage des profits». Le bilan : 15,75 millions par actionnaire et pour chaque salarié-e 550€brut (par etp). Un partage totalement déséquilibré et radicalement injuste. Avec les salarié-es, SUD Culture Solidaires exige une autre répartition des richesses. Une répartition plus solidaire.

sont mauvaises et lui arrive en sauveur.

Déjà l'ambiance change. Le nouvel associé surveille et guette les salarié-es. Au moindre incident, il téléphone au gérant qui vit à Paris. Il devient indispensable et commence par conseiller, en bon expert du dégraissage qu'il prétend être. Il sera responsable de plusieurs licenciements et s'en vantera.

Parallèlement, il met en place une nouvelle organisation du travail. Adeptes de l'open space, il réorganise nos bureaux pour installer le sien. Bref, il faut encaisser et s'adapter au nouveau patron.

Il faut préciser qu'au même moment, le cinéma est poursuivi au conseil des prud'hommes pour non-paiement d'heures supplémentaires. Une des salarié-es proche de la personne engagée dans cette procédure subit des pressions afin qu'elle demande à son amie de retirer sa plainte. Au menu : menaces, calomnies, intimidations...

Le 18 octobre 2010, SUD Culture Solidaires Loiret écrit à l'employeur pour exiger que cessent les pressions et dénonce une situation de harcèlement.

Une histoire de clef symptomatique : d'une entreprise où tout le monde relevait le courrier en toute confiance (la clef était rangé en caisse), nous nous sommes retrouvés avec une direction à avoir la seule clef, méfiante de tout et souhaitant avoir le contrôle sur tout : mails, appels, courrier. A force d'être indispensable, monsieur l'actionnaire devient gérant pour deux ans, et de fait l'unique interlocuteur des salarié-es, à leur grand désespoir.

2011-2012

Tou-tes les salarié-es ont fait les frais du nouveau patron. Il ne se cache pas et se vante de faire tourner l'entreprise avec succès en faisant souffrir tout le monde. Aux projectionnistes, ils se vantent de faire pleurer le personnel féminin de l'entreprise. Aux autres, il explique que les projectionnistes sont des fainéant-es.

La devise est « diviser pour mieux régner » et personne n'est dupe. Et les problèmes continuent : entorses au code du travail, retards dans le versement des salaires (car le gérant paie les distributeurs en priorité).

Depuis plusieurs mois, deux salarié-es demandent un avenant à leur contrat. Une salariée demande le paiement de ses heures supplémentaires (160 heures !). À force de discussions animées, d'altercations, de menaces de prud'hommes, elle obtient un plan de paiement sur plusieurs mois. Dès lors, elle devient la cible favorite du gérant : menaces, calomnies, injures, intimidations. Toujours la même litanie. Des salarié-es

sont témoins de cette violence.

Après plusieurs mois de management à la hache, tout le monde s'aperçoit que le gérant ne se maîtrise pas, quel que soit le lieu, le contexte, son interlocuteur/trice. Il est colérique, manipulateur, et capricieux. Il perd le contrôle en réunion avec l' élu à la culture de la mairie, dans le bureau de la médiatrice du CNC, avec les associations partenaires, avec le directeur du CDN... les exemples pleuvent et les anecdotes construisent une réputation sulfureuse. Sabrant des années de travail autour de l'action culturelle, à fidéliser, convaincre les partenaires, créer des dispositifs locaux... dans un contexte de haute concurrence ; le cinéma Les Carmes fait face à une situation

mais aussi des spectateurs et spectatrices sont témoins de cette violence.

Après plusieurs mois de management à la hache, tout le monde s'aperçoit que le gérant ne se maîtrise pas, quel que soit le lieu, le contexte, son interlocuteur/trice. Il est colérique, manipulateur, et capricieux. Il perd le contrôle en réunion avec l' élu à la culture de la mairie, dans le bureau de la médiatrice du CNC, avec les associations partenaires, avec le directeur du CDN... les exemples pleuvent et les anecdotes construisent une réputation sulfureuse. Sabrant des années de travail autour de l'action culturelle, à fidéliser, convaincre les partenaires, créer des dispositifs locaux... dans un contexte de haute concurrence ; le

cinéma Les Carmes fait face à une situation de quasi-monopole du groupe Pathé.

Peu à peu, les salarié-es s'inquiètent. D'autant plus qu'un autre dossier de taille n'avance pas. Il s'agit de l'équipement numérique de la salle. L'idée de faire grève s'impose.

15 septembre 2012

Grève des salarié-es. Les personnels non-postés sont solidaires et refusent de remplacer les grévistes. Des militant-es des syndicats SUD de la culture, des PTT et de l'éducation, sont présents-es en soutien aux côtés des salarié-es du cinéma.

Début octobre : Création de la section syndicale SUD Culture Solidaires du cinéma Les Carmes. Dépôt de deux dossiers au conseil des prud'hommes d'Orléans.

4 octobre

Une soirée-débat avec le Snes-FSU est organisée au cinéma autour du film Tempête sous un crâne. Sur demande de militant-es de Solidaires, le Snes-FSU publie un communiqué de soutien à la lutte des salarié-es du cinéma. La section SUD Culture Loiret or-

ganise un tractage de soutien aux salarié-es devant le cinéma le soir de la projection.

5 octobre

Le syndicat national SUD Culture Solidaires écrit aux actionnaires du cinéma pour les interpeller sur les conditions de travail des salarié-es et sur la gestion du cinéma.

Le même jour, une réunion entre les salarié-es et le gérant se tient, à la demande de



CinéSolidaires

N°11 □ novembre 2012
www.sudcinesolidaires.org

Sommaire

- > Page 2 :
Cinéma Les Carmes en lutte!
Gaumont Pathé : accord de m.
- > Page 3 :
Panorama chiffrée du cinéma
- > Page 4 :
Festival Bobines Rebelles (93)
Festival ATTAC : images
mouvementées à la Clef (75)
les instants Vidéo à Marseille

> > > > > >

ET ENCORE MERCI !

LETTRÉ DE FÉLICITATION DES exCDD PROJECTIONNISTES AUX SIGNATAIRES DE L'AVENANT N°5 AUX ACCORDS D'ENTREPRISE DES Cinémas Gaumont Pathé !

Merci pour cet accord arraché de haute lutte ! Hier nous étions précaires et sans espoir d'être titularisés pour cause de GPEC N°1. Aujourd'hui, nous ne sommes plus seulement projectionnistes, mais aussi bricoleurs, réparateurs, agents de cinéma à l'accueil ou à la vente de pop-corn, bref flexibles et polyvalents.

Et le tout, pour PLUS de 500 □ de moins par mois. Encore merci d'avoir défendu les avantages acquis et l'employabilité. Merci d'avoir pensé à nous et aux futurs techniciens polyvalents. **Un nouveau métier pour nous ?** Notre nouveau challenge : le statut de travailleur pauvre ou celui privilégié de profiteur à Pôle Emploi.

> > > > > >

de quasi-monopole du groupe Pathé.

Peu à peu, les salarié-es s'inquiètent. D'autant plus qu'un autre dossier de taille n'avance pas. Il s'agit de l'équipement numérique de la salle. L'idée de faire grève s'impose.

15 septembre 2012

Grève des salarié-es. Les personnels non-postés sont solidaires et refusent de remplacer les grévistes. Des militant-es des

VOIX DE SUD ...et d'ailleurs

ce dernier : la section syndicale du cinéma fait valoir ses revendications et publie un compte-rendu syndical de cette rencontre.

11 octobre

La section SUD culture Solidaires du cinéma élargit ses revendications et demande aux actionnaires de convoquer une assemblée générale extraordinaire afin que soit programmé un audit comptable sur la SARL.

17 octobre

L'Union départementale et l'Union locale d'Orléans de la CGT adoptent une motion de soutien aux salarié-es du cinéma.

26 octobre

Suite à l'appel d'une salariée, le délégué départemental de Solidaires Loiret intervient sur place en urgence pour exiger du gérant qu'il cesse de faire pression sur le personnel syndiqué. Fin octobre, un article, « Séquence syndicale au cinéma » est publié dans *Et voilà...* n°11, petit bulletin des conditions de travail et la santé au travail

pour les équipes syndicales de l'Union syndicale Solidaires

12 novembre

La section départementale SUD Culture Solidaires et l'Union syndicale Solidaires Loiret écrivent à l'inspection du travail pour demander une rencontre au sujet des conditions de travail des salarié-es et des atteintes à la liberté syndicale. Copie à la préfecture et au ministère du travail.

Entre le 15 septembre et le 21 novembre, huit communiqués de presse ont été publiés, la plupart relayés dans la presse locale ; plusieurs réunions de la section SUD Culture Solidaires du cinéma se sont tenues.

Et maintenant...

Malgré des promesses d'installations pour le 21 novembre, le cinéma des Carmes n'est toujours pas équipé de projecteur numérique. Le code du travail et la convention collective sont toujours allégrement bafoués. Le ton patronal est de plus en plus dur. Les salarié-es se sentent livrés-es

au patron : ni l'inspection du travail, ni le tribunal de commerce (retard de dépôt de bilan comptable) ne souhaitent intervenir. Les salarié-es constatent une véritable complaisance vis-à-vis de la situation... sans parler de la presse locale complètement désastreuse.

Les prochaines semaines seront déterminantes : dossiers déposés aux conseils des prud'hommes, renouvellement ou non du bail...

Deux mois de lutte, c'est long et âpre, avec son lot de satisfactions, comme la conscientisation des collègues, comme de pouvoir répondre au patron despote, comme de s'émanciper de la machine un temps...

Deux mois de lutte, c'est long mais la détermination est la même.

Section Cinésolidaire Les Carmes

Écoles nationales supérieures d'Architecture

Etat des lieux

En Juin 2006, « Voix de Sud et d'ailleurs » éditait un article sur les écoles d'architecture rappelant que « les négociations engagées durent depuis bientôt deux ans alors que le problème de la précarité et du recrutement des vacataires enseignant-es dans les écoles d'architecture date depuis plus de 15 ans ? » Qu'en est-il en 2012 ?

La rentrée 2012/2013 s'est déroulée dans des conditions calamiteuses. Ce n'est pas faute d'avoir alerté la tutelle, y compris en juillet en rappelant les difficultés que posait une rentrée désorganisée par l'absence d'anticipation, d'évaluation réelle du coût (mise en place de la loi Sauvadet de Mars 2012 dite ANT) et surtout sans aucune marge de manœuvre entraînant une rétention des moyens et une diminution du volume d'heures.

L'abrogation du décret fixant les taux de vacations de décembre 2011, les modèles de contrats type revus de nombreuses fois et la surcharge des équipes administratives des écoles, n'ont pas facilité une rentrée dans des conditions sereines.

Profitant de cet ensemble d'ambiguïtés, certaines écoles ont essayé de revoir les conditions de recrutement des personnels enseignant-es en leur proposant de renégocier leurs rémunérations à la baisse, d'autres ont tenté de dégraisser le nombre de leurs intervenant-es.

L'inéquité des rémunérations pour les mêmes enseignements entre les écoles devient l'un des enjeux principaux à négocier

pour la rentrée prochaine.

Situation catastrophique des effectifs des personnels administratifs des ENSA

Déjà en 2002, trois inspecteur/trices du ministère de la culture précisait : « Des équipes administratives, insuffisantes, mal réparties et affaiblies par une gestion sans horizon [...] plus un ratio agents administratifs/étudiants plus déséquilibré que le ratio enseignants/étudiants. »

En 2002, 665 agents titulaires, En 2011, 615 agents titulaires ! Cette diminution drastique des effectifs dans les écoles d'architecture n'est pas acceptable.

Les personnels administratifs des ENSA en sous effectifs chroniques se retrouvent dans une situation extrêmement difficile pour pouvoir assurer leurs missions.

D'années en années, l'accroissement des tâches a fortement perturbé l'organisation du travail des personnels (Semestrialisation, HMONP, Doctorats, Rapprochement avec les PRES, Évaluation et habilitation AERES, Transfert du déploiement des bourses de mobilité des étudiants, profusion des indicateurs de performance,

de statistiques, multiplication des outils informatiques ...)

En 2012 : Le processus de CDIisation/Titularisation a demandé un énorme travail sans réel aide ni soutien en moyens informatiques de la tutelle ; L'AERES 2011/2012 ; et à la demande du MCC un nombre incalculable d'enquêtes et statistiques qui engorge le travail au quotidien.

Des motions (Toulouse, Rennes, La Villette ...) dénonçant ces problèmes ont été envoyées à la tutelle sans obtenir ni prise en compte et encore moins de réponse.

Cela provoque chez les personnels un sentiment partagé entre leur attachement de cœur à leur école, leur abnégation et la sensation de ne pas être écoutés et encore moins entendus par leur tutelle.

Pour les universités, madame Pécresse a obtenu, en 2009, la sanctuarisation des postes d'Atos. Mais toujours rien au ministère de la Culture.

La situation des catégories « C » de l'administration dans la plupart des écoles est insupportable. La moindre mesure de démocratie sociale voudrait que ces postes, les plus nombreux dans les écoles, voient enfin des portes d'évolution s'ouvrir. Le ministère a jusqu'à présent engagé des négociations qui piétinent en utilisant le terme technocratique de repyramidage qui, de fait, englobe tellement de situations diverses qu'il contribue à assécher les possibilités de solution à ce problème de justice qu'il faut désormais qualifier d'historique.

Il n'existe donc aucune perspective d'avenir pour les personnels, ni reconnaissance

aucune pour le merveilleux travail accompli lors du passage des différentes et (trop) nombreuses réformes.

Contractuel-les (CDD-CDI) : indiciarisation des contrats

Dans le projet d'instruction aux ENSA pour la rentrée, il était prévu un mode de calcul pour traduire le taux de vacances en indice de rémunération en précisant que cet indice ne peut être inférieur au minimum garanti c'est à dire l'indice majoré 308.

Cet indiciarisation a été repoussé mais sera appliquée à la rentrée 2013/2014.

Alors que l'indice de base des enseignant-es recruté-es comme maître/esses assistant-es associé-es ou titulaires est de 451, cet indice 308 apparaît comme une dévalorisation pour des enseignant-es du supérieur, dont les charges seront les mêmes que celles des titulaires sans prise en compte de leur temps partiel (50% des heures d'un titulaire).

Ce nouveau « corps » ayant vocation à être pérennisé en CDI, on s'achemine vers un corps d'enseignant-s du supérieur payé au rabais, avec des obligations de service, sans plan de carrière réel, et qui à terme supplantera numériquement les titulaires.

D'autre part, par manque de moyens de financement, et afin de permettre de pouvoir continuer à proposer un enseignement dit supérieur; de nombreuses écoles ont été amené soit à détourner des statuts établis pour certains profils particuliers et même pour certaines écoles a les transformer en 1/2 postes, nous parlons bien évidemment des postes de maître assistant associés (ce détournement de statut empêche d'ailleurs les enseignant-es MAA d'être CDIables ou titularisables selon la loi du 12 Mars).

Par manque de moyens budgétaires, certaines écoles ont modulé les heures de vacances en pourcentage pour permettre par exemple de rémunérer ces heures à 50% au taux de maître de conférences et 50% en heures de TD (70% MC et 30% TD dans d'autres)

Il y aura donc des agents indicés à l'identique mais avec des rémunérations différentes.

Nous rappelons que le taux de vacation de TD n'a plus cours dans les universités et nous demandons depuis 2009 qu'il soit également supprimé dans les écoles d'Architecture.

Nous rappelons également que les enseignant-es non titulaires ultra précarisé-es sont rémunéré-es 20 % de moins que leurs homologues des universités.

Le fait de préciser que « la convergence des rémunérations s'effectuera dans un second temps par la définition de niveaux

de rémunération, communs à l'ensemble des ENSA, des enseignant-es et intervenant-es contractuel-les » nous rappelle que cela nous avait déjà été promis lors de la contractualisation de 2006 avec les mêmes termes sur une « mise en place prochaine d'une réflexion sur les salaires afin de définir un taux de rémunération commun dans les ENSA ».

Concrétiser le futur promis au présent

SUD Culture Solidaires n'est pas certain que ces préconisations soient la bonne voie pour mettre les écoles d'architecture françaises à un rang d'excellence au niveau européen. Un tel bouleversement du corps enseignant se produit de plus sans que soit envisagé quoique ce soit pour le statut des titulaires, en particulier aucune avancée sur le statut d'enseignant-e chercheur/se qui nous mette à équivalence.

Les budgets des écoles d'Architecture

Ce n'est pas une nouveauté de rappeler que les ENS d'Architecture sont les parents pauvres de l'enseignement supérieur, à la fois au sein du MCC mais également comparativement à l'ensemble des écoles/universités.

Le budget des écoles d'Architecture représente 30% du budget Culture alloué aux écoles du ministère, mais ... cela ne représente plus que 2% du budget si on le rapporte au nombre d'étudiant-es. Ces chiffres nous permettent de mieux comprendre les difficultés des écoles pour assurer leurs missions.

Un-e étudiant-e en école d'Architecture représente un « coût » annuel de 7 500 € en 2012¹ :

C'est 3 fois moins que le « coût » d'un-e étudiant-e en école d'ingénieur-e²

C'est 3 à 4 fois moins que la moyenne européenne pour l'enseignant-e de l'Architecture.

Avec + de 19 000 étudiant-es sur les 36000 étudiant-es que compte le MCC, les ENS

d'Architecture représentent plus de 50% des effectifs des étudiant-es du MCC et pourtant seulement 2% du budget leur est alloué.

Il y a la une incompréhension totale sachant d'autre part qu'avec ces moyens au rabais : les taux d'intégration dans la vie professionnelle est de 85%.

Concertation sur l'enseignement et la recherche en Architecture

« Cette concertation que j'ai voulue devrait nous permettre de nous inscrire dans l'Avenir, et conforter la place de l'Architecte et de l'Architecture, notamment par la maîtrise des évolutions techniques et technologiques.

Je suis consciente de l'inégalité de traitement entre les étudiant-es en Architecture avec ceux de l'enseignement supérieur. Nous avons déjà stabilisé les budgets des ENSA et proposé la création de 50 Postes dans les ENSA.

Quelques constats : l'insertion des étudiant-es en Architecture est remarquable, ainsi que la recherche dans les écoles. Cela est d'autant plus performant que comme vous le savez, les moyens en place n'ont pas évolué depuis la réforme, et que de nombreuses missions supplémentaires ont été depuis mises en place.

Vous connaissez bien évidemment les contraintes budgétaires.

Les orientations et propositions qui auront été débattues lors de cette concertation et finalisées en Janvier/Février 2013 devront être contraintes dans les limites du budget alloué. Je vous remercie donc d'accepter cet exercice de prospective. » Aurélie Filippetti

La reconnaissance par la ministre de l'inégalité entre les étudiant-es des ENSA et ceux/celles de l'enseignement supérieur pouvait nous laisser espérer une amélioration des conditions déplorables dans lesquelles l'ensemble des acteur/trices (enseignant-es, personnels, étudiant-es) se débattent depuis de nombreuses années MAIS le fait de préciser en préalable que cet exercice de prospective est contraint dans les limites budgétaires empêche la construction d'une solution d'avenir pérenne. Nous ne nous contenterons jamais du partage de la misère budgétaire !



¹ Source : livret remis lors de la concertation sur les écoles d'architecture et de la recherche

² Le groupe des Écoles des mines : <http://www.enstimac.fr/formation/contenucontextuel/partenaire> <http://www.enstimac.fr/formation/contenucontextuel/partenaire>

Un budget de combat qui sabre la Culture

Lors de son discours de Nantes (19 janvier 2012) consacré à la culture, le candidat François Hollande avait juré la main sur le cœur que le budget de la culture « entièrement sanctuarisé durant le prochain quinquennat »¹.

Le 1^{er} octobre 2012, Aurélie Filippetti avait la lourde tâche d'annoncer aux organisations syndicales que cette promesse solennelle... ne serait pas tenue !

Bien que qualifiant pompeusement son budget de « budget de combat », Aurélie Filippetti s'est allégrement fait raboter son maigre budget au nom de la crise. C'est une austérité rarement connue qui va de nouveau porter un rude coup à un ministère déjà malmené par des années de RGPP destructrice. L'arrêt ou le report de plusieurs grands projets jugés non prioritaires², et

les économies qui vont avec, ne permettent pas de maintenir à flot le budget de la culture. Jamais les coupes budgétaires n'auront été aussi importantes.

La **Mission Culture**³ est amputée de plus de 4 % Avec moins de 0,7 % du budget de l'État, nous sommes désormais loin du mythique 1%. Et ce n'est qu'une étape, puisque le budget triennal prévoit que le budget baissera encore en 2014 (2,38 milliards) et en 2015 (2,35 milliards).

Le programme « **Patrimoine** » avec une réduction de 9,93 % est celui qui est le plus sacrifié à l'autel du « redressement des comptes publics » ; les monuments historiques supportant à eux seuls plus de la moitié de cet effort. Des dizaines de chantiers, pour certains engagés, risqueront d'être interrompus. L'enveloppe globale allouée aux budgets des musées baisse de 0,75 % malgré l'ouverture prochaine du MUCEM et du Musée Picasso, qui se fera au détriment de la dotation aux autres musées.

Les crédits d'**acquisitions d'œuvres** pour les collections publiques sont divisés par deux et l'archéologie perd un quart de ses crédits. Et l'élargissement de l'assiette de la redevance d'archéologie préventive ne semblerait pas compenser cette baisse.

Programme « **Création** » 1,57% près de 16 millions d'euros⁴. La dotation aux centres d'art conventionnés baisse ainsi de 7 % et l'enveloppe de la Commande publique baisse de 10 %.

Le programme « **Transmission des savoirs** » s'en sort un peu mieux. L'action « soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle » voit son budget augmenter de 2,33 %, tandis que les

crédits en faveur de l'éducation artistique et culturelle qui constituent une priorité affirmée de la ministre sont en augmentation de 8 %.

Enfin, les crédits alloués aux **établissements d'enseignement supérieur** sous tutelle du ministère augmentent de 2,52 %⁵.

Les crédits de la **démocratisation culturelle** baissent de 10 % et ceux des **établissements spécialisés** perdent 25 %. Quand à ceux de l'**action culturelle internationale** ses crédits sont amputés de 35 %.

Le rayonnement de l'exception culturelle française a du plomb dans l'aile.

Opérateurs : baisser les subventions pour augmenter les recettes propres

Musées nationaux, monuments, théâtres et opéras sont de nouveau pressurés (-2 %). Une vingtaine d'établissements verront leur subvention baisser de 1% à 2,5%. Les opérateurs devront faire des économies sur les dépenses de fonctionnement courant et tout faire pour augmenter leurs recettes propres. Les plus gros opérateurs subiront de plus un prélèvement « exceptionnel » sur leurs réserves de trésorerie, pour un montant total de 28 M d'euros⁶.

Le Centre national du cinéma CNC), subira un élèvement « exceptionnel » de 150 millions d'euros qui ne sera probablement pas sans conséquence sur les investissements dans le numérique.

Les effectifs, bien entendu en baisse

Après avoir révélé le coût de La RGPP qui a détruit 1507 emplois ces 5 dernières années (soit 5 % des effectifs globaux), Aurélie Filippetti n'en a pas moins annoncé une nouvelle hémorragie qui s'annonce supérieure à ce qu'avait prévu l'ancienne majorité :

Culture et communication : -15 ETP, fléchés en administration centrale dans la filière administrative ;

Opérateurs du MCC : - 85 ETP, répartis en fonction des possibilités de chacun d'eux, notamment en prenant en compte des emplois non pourvus⁷.

Les Catégories C ou équivalents ainsi que les effectifs des DRAC « souvent extrêmement fragilisées dans leur fonctionnement » devraient être préservées. Cette évolution

nette intègre les redéploiements à hauteur de 60 postes pour ouvrir ou rouvrir le MUCEM, le musée Picasso ainsi qu'un effort particulier pour les écoles d'Architecture et d'Art (30 emplois supplémentaires et 20 contrats de doctorant-es)

C'en est désormais fini de la RGPP... place au « plan de modernisation de l'action publique » initié en interne par un « comité de modernisation ». Il déterminera les missions qui pourront être transférées aux collectivités territoriales et identifiera les réformes de structures et d'organisation nécessaires à la « modernisation de son action », à « une plus grande efficacité de l'action publique » et une « plus grande qualité de service à l'usager ». Afin de respecter les engagements triennaux du ministère en termes de plafonds d'emplois, la mutualisation des fonctions support devra, par exemple, être poursuivie. Bref, rien que du connu !

Preuve que la RGPP est toujours dans l'air du temps, une enveloppe particulière de 0,62 M€ sera destinée à accompagner les réformes de structure, notamment par la mise en œuvre des dispositifs indemnitaires d'accompagnement des mobilités.

Nous croyions en avoir fini avec la casse que nous avons connue ces dernières années sous la houlette de l'ancienne majorité. Tout porte à croire que la nouvelle majorité, si elle en décide ainsi, va continuer à sacrifier la culture, au nom d'économies d'un montant dérisoire par rapport au montant de la dette globale du pays.

¹ 19 janvier, discours de Nantes;

² Nous ne regretterons bien entendu pas l'abandon de certains de ses projets dont le projet nauzéabond de la Maison de l'Histoire de France voulu par Nicolas Sarkozy. Nous nous interrogeons cependant sur le devenir des quatre hôtels particuliers bordant la rue des Francs-bourgeois qui devaient l'accueillir.

³ Nous examinerons ultérieurement les crédits des Missions « recherche et enseignement supérieur » et « médias, livre et industries culturelles » ;

⁴ 6 M€ pour le spectacle vivant et 6,6 M€ pour les arts plastiques qui fondent de plus de 9,5%.

⁵ Un effort sera fait en matière de bourses sur critères sociaux (+10,78%) afin de soutenir un nombre croissant de boursiers, à des niveaux homogènes à ceux du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

⁶ Louvre : 13,7 M€ ; Centre des monuments nationaux : 4,7 M€ ; Opéra national de Paris : 3,42 M€ ; RMN- Grand Palais : 1,1 M€. INHA : 0,3 M€. Orsay et Orangerie : 1,68 M€. Ainsi, on reprend aux musées les 18 M€ leur ont été donnés pour compenser la gratuité d'accès aux collections permanentes des musées pour les jeunes de 18-25 ans.

⁷ Voir détail dans le bleu budgétaire. Par exemple, le Louvre perd 25 ETP, le musée Georges Pompidou 10 ETP et le Centre des monuments nationaux 9 ETP.

RESF

Interdit d'école à Montauban

Comment Montauban a-t-elle pu recevoir le label «Ville Amie des Enfants» alors que 4 enfants de familles demandeurs d'asile (3,5 ans – 4 ans – 5 ans – 7 ans) attendent depuis plusieurs mois que la mairie procède à leur inscription à l'école ?

Lu sur le site de l'Unicef :

Ville Amie des Enfants (VAE) a pour objectif de promouvoir l'application des droits des enfants.

Les VAE s'engagent notamment à rendre leur ville toujours plus accueillante et accessible aux enfants et aux jeunes, promouvoir l'éducation au civisme, développer un esprit de solidarité internationale, promouvoir la Convention internationale des droits de l'enfant.

Parmi les 9 ambitions de cette action de l'Unicef on peut noter :

3. Prendre en compte l'effet des actions et des projets de la ville sur les enfants dans toute prise de décision les concernant
6. Veiller au respect des principes généraux qui fondent la Convention internationale relative aux droits de l'enfant
9. Soutenir les actions de plaidoyer pour la cause des enfants

Dans la rubrique « ville de Montauban »: Montauban accueille au mieux les familles et leurs enfants.

[...] la Ville de Montauban se bat au quotidien pour lui donner les moyens de grandir, de se construire et de se réaliser.

Une action remarquable de la ville 4 enfants (3,5 ans – 4 ans – 5 ans – 7 ans) attendent depuis plusieurs mois leur inscription à l'école par la mairie de Montauban. Ils n'ont ainsi aucun accès à la garderie ou à la cantine. (Les services de l'éducation nationale les font scolariser temporairement dans l'attente d'une inscription en mairie.)

Qu'en est-il de la promotion et de l'application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ?

Comment ces enfants peuvent-ils grandir sereinement, se construire et se réaliser dans une ville qui les nie et refuse d'appliquer leur droit ?

Quels effets peut avoir sur eux cette précarité?

La ville de Montauban doit arrêter cette discrimination.

RESF c/o EDMP, 8, impasse Crozatier
75012 Paris, educsansfrontieres@free.fr,
www.rductionsansfrontieres.org
RESF sur Facebook : <http://www.facebook.com/pages/RESF/40122313304>
RESF sur Dailymotion : <http://www.dailymotion.com/laissezlesgrandirici>

NDDL



Quand la résistance au bétonneurs décolle

«Alors qu'on passait par le SUD [en ne survolant pas l'agglomération nantaise], et qu'on devrait privilégier cette approche puisque la plupart des mouvements se font vers le SUD, la tour de contrôle nous oriente vers le nord. Nous pensons que c'est pour inciter le grand public à souhaiter le déménagement de l'aéroport.»

Thierry Masson, pilote de la compagnie régionale CAE, filiale d'Air France, représentant d'un collectif de 200 pilotes, à propos du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Le Monde, 17 novembre 2012. SUD culture solidaires dément de manière catégorique avoir une quelconque relation avec le SUD cité plus haut.

Nous rappelons notre opposition au projet du mégalo-aéroport et confirmons notre soutien à la résistance à ce grand projet inutile.

Le gouvernement protège les intérêts de Vinci

Les scandaleuses tentatives d'expulsion de centaines d'habitants travaillant la terre se poursuivent sur le site de Notre Dame des landes, lieu du projet d'installation de

l'inutile Ayrault-port de Nantes cher au premier ministre.

Avant la trêve hivernale, il s'agit de faire table rase pour laisser place aux travaux d'infrastructure d'accès au futur chantier. La répression violente engagée sur ordre montre l'allégeance de la majorité présidentielle à la multinationale Vinci.

Le gouvernement renie ainsi l'engagement du Grenelle de ne pas construire de nouvel aéroport et la volonté des Nations Unies de protéger les zones humides.

Il verse des centaines de millions d'euros au privé, la multinationale Vinci, bétonne des terres agricoles, militarise une zone de travail des paysans et salariées agricoles.

L'attitude du gouvernement illustre son manque de courage pour faire le pas décisif de la transition écologique. Les clignotants ne sont pas au vert dans ce domaine. Outre l'aéroport de notre Dame des Landes, la porte de l'exploitation des gaz de schiste reste entrouverte, les pressions en faveur de la culture OGM redoublent d'activité, la filière nucléaire n'est pas remise en question.

Tout est réuni pour consacrer l'échec du débat sur la transition énergétique qui doit s'ouvrir prochainement.

L'union syndicale Solidaires condamne la répression et les violences inacceptables contre les manifestant-es et soutient la résistance non violente qui se poursuit sur le site de Notre Dame des Landes et les rassemblements qui s'annoncent à Rennes, Nantes, Redon, Lille... et agit avec d'autres pour multiplier ces rassemblements partout en France



Lutte

Lorsque l'Éléphant barrit en Provence pour défendre des emplois et travailler autrement

Début de l'année 2010. A l'usine Fralib à Gémenos, à côté de Marseille, les salarié-es viennent de contraindre leur direction à leur accorder une vraie augmentation de salaires, après plusieurs mois de lutte.

Fralib, c'est une usine qui fabrique du thé (sous la marque Lipton) et des tisanes et infusions (sous la marque Éléphant). C'est la dernière en France qui produit ces marques, depuis que l'usine du Havre a fermé, certain-nes de ces salarié-es ayant dû d'ailleurs aller travailler à Gémenos. Elle appartient à la multinationale Unilever, géant mondial de l'agro-alimentaire, des produits ménagers, etc., qui réalise des bénéfices se chiffrant en milliards d'euros tous les ans.

Unilever est une entreprise puissante et qui n'aime pas perdre. Elle décide donc de se venger des salarié-es de Fralib et annonce à l'été 2010 la fermeture de l'usine, mettant ainsi 180 salarié-es au chômage. La production, elle, est délocalisée en Pologne, afin de faire encore plus de profits, car les salaires y sont plus bas. Il importe peu à Unilever que cela implique le transport par camions des sachets de thé et d'infusion en France, l'écologie n'est pas une préoccupation importante pour cette entreprise.

Mais les salarié-es de Fralib, eux et elles, décident de ne pas se laisser faire. Ils/elles refusent le plan social qui les met dehors et se battent pour garder leurs emplois, leurs revenus et leurs droits de vivre et de décider au pays. Dès l'annonce de la fermeture de l'usine, ils/elles l'occupent, pour empêcher le départ des machines. Ils/elles attaquent aussi les décisions d'Unilever au niveau juridique. Les deux premiers plans sociaux ont été annulés car jugés illégaux, le troisième est toujours en cours d'examen. De plus, ils/elles multiplient les actions pour populariser leur lutte, avec des actions dans les supermarchés, des appels au boycott de la marque Lipton, des manifestations, etc.

Les salarié-es résistent aussi aux tentatives d'Unilever pour casser leur lutte. Comme l'envoi au printemps 2012 de «gros bras» d'une entreprise privée de sécurité, qui tentent de déloger les salarié-es. Finalement, après plusieurs semaines de confrontation, ce sont les salarié-es qui restent maîtres du terrain.

Mais surtout, les travailleurs/euses de Fralib ne se contentent pas de se défendre. Ils/elles contre-attaquent en proposant une alternative claire face à la fermeture de leur usine. Ils/elles veulent monter une coopérative ouvrière de production, qui reprendrait pour une somme symbolique les locaux et les machines à Unilever. Cette coopérative garderait aussi la marque Elephant, qui est née à Marseille. En montant cette structure, les travailleurs/euses de Fralib veulent rompre avec la logique capitaliste de la course aux profits, en travaillant différemment, en fonctionnant de manière démocratique et égalitaire. Ils-elles espèrent aussi pouvoir mettre en place une filière de production d'infusion avec des producteurs locaux/locales de plantes aromatiques en lien avec l'agriculture biologique et un échange équitable avec les producteurs/trices de thé dans les pays pauvres.

En agissant ainsi, les salarié-es de Fralib ouvrent une perspective qui peut concerner les milliers de salarié-es touchés actuellement par les plans sociaux et les licenciements, à PSA, Sanofi, etc. A travers une démarche autogérée et égalitaire, il s'agit de construire un projet différent du système actuel.



Cela mérite donc l'appui des syndicats et des travailleurs/euses partout où cela est possible. Par exemple, en participant et en relayant le boycott de la marque Lipton. Ainsi, à la Bibliothèque nationale de France, la section SUD Culture Solidaires a organisé une projection-débat sur la lutte des ouvrier-es de Fralib, afin d'expliquer leur action. Puis a réclamé et obtenu le retrait de la marque Lipton de la cantine professionnelle. De telles actions sont possibles dans de nombreux endroits.

Si cela marche, si l'action persévérante des travailleurs/euses de Fralib aboutit, cela permettra non seulement de sauvegarder 180 emplois, mais de poser un jalon vers une autre société. Cela vaut bien la peine d'en discuter autour d'une tasse de thé.

pétition en ligne : <https://www.lapetition.be/en-ligne/Pour-le-maintien-de-l-emploi-industriel-et-de-l-activite-a-FRALIB-Gémenos-8938.html>



Délégation Solidaires au Chiapas (août 2012)

Nous sommes huit membres de l'Union syndicale Solidaires (dont une adhérente de SUD Culture et Médias Solidaires) à avoir séjourné cet été durant trois semaines au Chiapas, région du sud-est mexicain. Notre objectif : nous rendre en territoire zapatiste afin de rencontrer ces femmes et ces hommes qui luttent depuis près de 20 ans pour retrouver leur dignité et construire leur autonomie. Mais pourquoi le Chiapas ? Au-delà d'une action de solidarité avec ces communautés en résistance, il s'agissait surtout d'aller à la rencontre d'une autre culture et d'une alternative concrète de fonctionnement démocratique et autonome, basée sur le principe du « commander en obéissant ». Une belle occasion de débattre et de réfléchir sur nos pratiques militantes et sur la transformation sociale à laquelle nous aspirons¹...

Le mouvement zapatiste : du soulèvement de 1994 à l'actuelle « guerre de basse intensité »

Le mouvement zapatiste est né dans les années 1980 de la rencontre entre un petit groupe de révolutionnaires et des membres des communautés indigènes qui peuplent le Chiapas (Tzotzils, Tzeltals, Chols et Tojolabals). Il s'est organisé autour de l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN), avant de développer une organisation civile au sein de territoires autonomes. Cette organisation s'est mise en place suite au soulèvement du 1^{er} janvier 1994, mené par l'EZLN et fortement médiatisé à l'époque via la figure du sous-commandant Marcos. Malgré des tentatives de négociations entre les indigènes rebelles et l'État, la lutte continue toujours pour les communautés zapatistes, qui estiment que le contenu des accords signés en 1996 à San Andres n'a pas été respecté. On parle aujourd'hui de « guerre de basse intensité », car si l'armée est moins omniprésente qu'avant (bien que le Chiapas reste l'un des états les plus militarisés du Mexique), les affrontements directs sont plus rares. Ils sont par contre nombreux avec les milices paramilitaires et certaines communautés non zapatistes, qui harcèlent les communautés autonomes pour le contrôle des « terres récupérées ». Des membres des bases d'appui de l'EZLN ainsi que de la *Otra Campana* (mouvement civil lancé sous l'impulsion des zapatistes

et qui réunit un grand nombre d'associations et mouvements pour la paix, l'égalité, la démocratie...) sont régulièrement arrêtés par les autorités, et certain-es sont actuellement emprisonné-es et condamné-es à de lourdes peines pour des crimes de droit commun qu'ils et elles contestent avoir commis. Les projets gouvernementaux de « villes rurales », appuyés par l'ONU notamment, sont aussi un moyen d'accaparer les terres et de casser l'organisation des communautés, qu'elles soient zapatistes ou non. Bref, et si sur place on n'a que peu l'impression d'être en situation dangereuse, les zapatistes sont encore en résistance quotidienne pour défendre l'autonomie qu'ils et elles ont chèrement gagné.

Le développement de l'autonomie et l'organisation zapatiste

Les territoires zapatistes se considèrent comme autonomes du gouvernement du Chiapas et du gouvernement fédéral, et n'acceptent à ce titre aucune aide officielle. La base de leur organisation est la communauté, au sein de laquelle les membres se réunissent et prennent leurs décisions en assemblées ouvertes. Ces communautés, essentiellement centrées sur le travail de la terre, généralement collective, sont regroupées en municipalités, gérées par un conseil. Ces *municipios* sont ensuite regroupés en *caracoles* ou zones, au nombre de cinq : La Realidad, Oventik, La Garrucha, Morelia et Roberto Barrios. Ces derniers sont eux aussi gérés par des

conseils, dits « de bon gouvernement ». Les membres de ces différents conseils sont systématiquement nommé-es au niveau des assemblées de communautés, pour des mandats de trois ans. Ces mandats sont tournants et, à La Garrucha où nous avons séjourné, le conseil de bon gouvernement est composé de vingt-quatre membres, réparti-es en trois groupes de huit. Les membres de chaque groupe passent dix jours au *caracol* avant de retourner vingt jours dans leurs communautés respectives. Les mandats sont appelés des « charges » et ne sont pas rémunérés. Pendant l'absence de leurs « mandaté-es » ce sont les autres membres de la communauté qui entretiennent leurs terres et leur fournissent de quoi subvenir à leurs besoins. Ces charges sont acceptées par celles et ceux qui sont désigné-es (souvent des gens très jeunes) pour les endosser comme une responsabilité nécessaire à la vie de la communauté, et non comme un moyen de faire carrière ou de s'enrichir. C'est toujours la communauté qui désigne ses représentant-es en fonction des capacités de chacune et chacun, il n'y a ni candidat-es ni élections. Et si un-e représentant-e ne remplit pas sa charge correctement il ou elle peut être à tout moment démis-e de son mandat par la communauté. Il en va de même avec les autres charges nécessaires au bon fonctionnement de l'organisation : les promotrices et promoteurs de santé, d'éducation, de communication... Car en dix-huit ans les zapatistes ont développé des systèmes d'éducation, de santé ou de communication autonomes. Chaque municipalité est dotée d'une clinique, et quasiment toutes les communautés ont leur maison de santé. Le système de santé mêle la médecine occidentale « moderne »

¹ Bien sûr notre séjour nous a aussi permis diverses rencontres hors des communautés zapatistes (Centre des Droits humains du Chiapas, prisonniers politiques, école de langues indigènes...). Si nous avons volontairement centré cet article sur la question de l'organisation des communautés zapatistes et la thématique de la démocratie et de l'autonomie, une publication plus complète est prévue dans le cadre de la revue internationale de Solidaires. Elle permettra à celles et ceux qui le souhaitent d'en savoir plus sur notre délégation.



avec la médecine traditionnelle, et les promotrices et promoteurs bénéficient de formations régulières. De la même façon, toutes les communautés ont leur école, où le système éducatif est basé sur quatre disciplines : les langues (castillan et langue locale), l'histoire, les mathématiques et les sciences de la vie. L'enseignement se fait autour de trois grands thèmes : la démocratie, la justice, la liberté, et est axé sur l'émancipation, l'autonomisation et la prise de conscience du collectif. Tous ces services sont à la fois gratuits (ou à coût très faible) et accessibles aux zapatistes comme aux non zapatistes vivant sur la zone. Nous avons d'ailleurs pu rencontrer plusieurs de ces « promotrices et promoteurs » de santé et d'éducation, qui nous ont exposé le fonctionnement de ces systèmes mais aussi les nombreuses difficultés auxquelles ils font face (manque de moyens, répression...).

Les sept principes de bon gouvernement

Ces principes, appelés « de bon gouvernement » en opposition à ce que les zapatistes nomment les « trois niveaux de mauvais gouvernement » (municipal, étatique et fédéral), sont à la base du fonctionnement de cette « autre démocratie » dont nous avons pu avoir un aperçu lors de notre passage à Oventik et lors de notre séjour à La Garrucha. Ces sept principes sont : commander en obéissant (*mandar obedeciendo*) ; représenter et non supplanter (*representar y no suplantar*) ; partir d'en bas et non d'en haut / ne pas chercher à s'élever (*bajar y no subir*) ; servir et non se servir (*servir y no servirse*) ; convaincre et non vaincre (*convencer y no vencer*) ; construire et non détruire (*construir y no destruir*) ; proposer et non imposer (*proponer y no imponer*). Celles et ceux qui dirigent, mandatés par les assemblées, ne font pas les lois mais appliquent les décisions qui viennent du peuple. Les charges ne sont ni des carrières ni un moyen de s'élever au-dessus du reste de la communauté, le mode de prise de décisions est basé sur le consensus et non sur le vote, et les assemblées prennent le temps qu'il faut pour que chacune et chacun soit convaincu-e de ce qui est le mieux pour la communauté. C'est une temporalité différente de la nôtre, une manière de s'écouter et de se parler différente aussi.

Solidaires avec les communautés zapatistes

Au-delà de l'aide matérielle que nous avons apporté aux communautés de La Garrucha lors de notre séjour (matériel scolaire et médical acheté via des dons effectués par certains syndicats membres de Solidaires), notre souhait était aussi de donner une meilleure visibilité à la lutte zapatiste auprès des Français, et d'abord auprès des adhérents de Solidaires (d'où notamment cet article). Pour prolonger et

développer cette solidarité, nous appelons de plus les adhérents, sections, fédérations syndicales membres de Solidaires à participer à une souscription destinée à développer le réseau d'eau potable au sein des territoires zapatistes. De nombreuses communautés installées sur les terres récupérées ne disposent pas encore d'un accès à l'eau potable, qui est pourtant un droit fondamental. Amener l'eau potable sur ces terres contribuerait à améliorer les conditions de vie de ces communautés, déjà rendues difficile par leur lutte quotidienne face aux agressions des paramilitaires, soutenus par le gouvernement et les grands propriétaires terriens de la région. Un bulletin de souscription est adjoint à cet article, et toutes les contributions quelles qu'elles soient, sont les bienvenues. Enfin, l'occasion nous semble propice à évoquer

la question d'une adhésion de Solidaires à la 6^e Déclaration de la forêt Lacandone. Ce texte à vocation internationale, publié en 2006 par l'EZLN (l'armée zapatiste de libération nationale), s'adresse notamment aux syndicats de transformation sociale tel que le nôtre. Elle affirme notamment : « Dans le monde, nous allons davantage fraterniser avec les luttes de résistance contre le néolibéralisme et pour l'humanité. Et nous allons soutenir, bien que ce soit peu de chose, ces luttes. Et nous allons, dans le respect mutuel, échanger nos expériences, histoires, idées, rêves. Nous avançons vers la démocratie, la liberté et la justice pour ceux à qui elles sont niées ». Alors, on ouvre le débat...?

Soutenons les communautés zapatistes en rébellion

Depuis le soulèvement du 1er janvier 1994, les communautés indigènes zapatistes de l'État du Chiapas au Mexique résistent à toutes les agressions du gouvernement, des grandes entreprises capitalistes et des propriétaires terriens. Sur le territoire qu'ils et elles contrôlent, les zapatistes ont décidé de mettre en pratique leurs revendications en construisant leur autonomie : autorités locales qui « gouvernent en obéissant », système de santé et d'éducation, coopératives au service de toutes et tous.

Entre 1994 et 1995, les zapatistes ont récupéré des terres, reprises aux grands propriétaires terriens*. Sur ces terres récupérées, des groupes de familles se sont installés et travaillent collectivement. La base de l'organisation zapatiste est la communauté et l'ensemble du territoire zapatiste est organisé en municipalités (*municipios*), regroupées en 5 zones (*caracoles*).

Cet été une demande a été faite à une délégation de l'Union syndicale Solidaires qui s'est rendue en territoire zapatiste : aider les communautés à amener l'eau potable sur les terres récupérées. Cette eau est indispensable pour y poursuivre l'installation de communautés et améliorer les conditions de vie qui sont très difficiles du fait des agressions des organisations paramilitaires soutenues par les grands propriétaires et le gouvernement. Cette aide

concernera des dizaines de communautés souvent éloignées les unes des autres. La demande porte essentiellement sur des canalisations et des robinets pour un budget qui s'élève aux alentours de 80000 euros, soit l'équivalent de 1 euro par adhérent-e de Solidaires.

Le comité national de Solidaires a décidé de répondre favorablement à cette proposition en organisant une souscription nationale qui s'adresse à tous les syndicats nationaux, à toutes les fédérations appartenant à l'Union Syndicale Solidaires, aux syndicats départementaux et régionaux de ces fédérations, aux Solidaires locaux de participer à cette souscription. Il s'adresse également à l'ensemble des adhérents de l'Union Solidaires.

*voir Solidaires International n° 4 « La rébellion zapatiste ».

Bulletin de souscription « De l'eau pour les zapatistes »

Nom / Organisation :

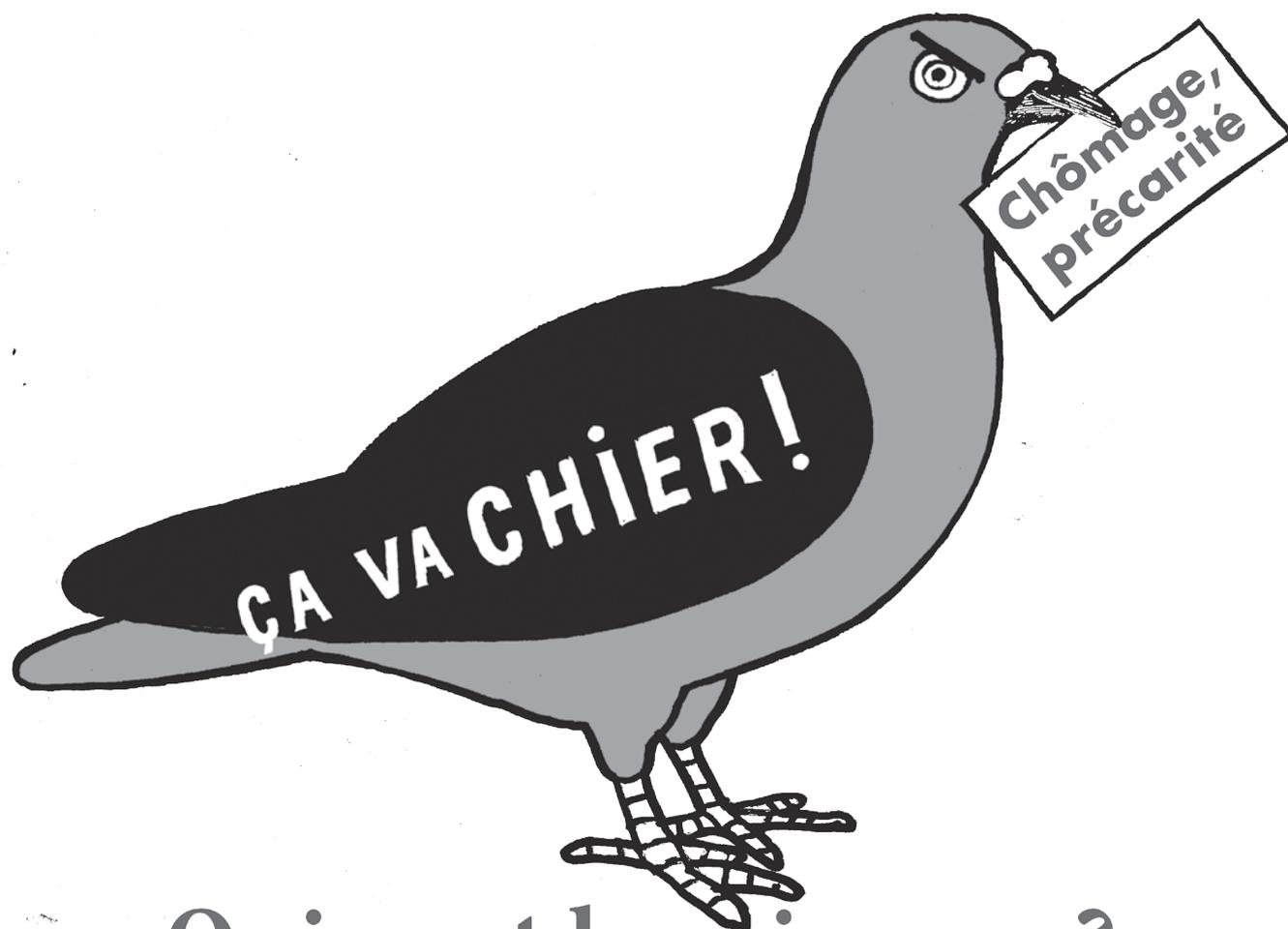
Adresse (facultatif) :

Contact (mail / téléphone) :

Verse la somme de : Demande de reçu : Oui / Non

Chèque à l'ordre de « Union syndicale Solidaires » à renvoyer avec ce bulletin à :

Union syndicale Solidaires (Chiapas) 144 Bd de la Villette 75019 Paris



Qui sont les pigeons ?

LES VRAIS

Plus de 8 millions de chômeurs-euses et précaires
Seulement 41,5 % de chômeurs-euses indemnisés-es
1,4 millions de personnes au RSA
3,3 millions de personnes aux minima sociaux
10 millions de pauvres

LES FAUX

62 % du patrimoine total pour 10 % des riches
50 milliards d'euros de fraude fiscale
Des milliards d'allègement de cotisations patronales
Des PDG du CAC 40 payés entre 2,9 millions et 4,5 millions d'euros.
10 % des plus riches
ont capté 63 milliards d'euros des revenus.

Il y en a assez d'être plumés !!!

Solidaires

Journal de l'Union syndicale Solidaires

sommaire

- . L'édito contre l'austérité
- . 5^e congrès de SUD Culture Solidaires :
le spectacle (toujours) vivant et la motion anticléricale
- . CinéSolidaires : Gaumont Pathé, cinéma Les Carmes ...
- . Plateforme SUD-archéologie
- . Musée Guimet : arts asiatiques et souffrance au travail
- . Médias : pour une télévision de service public,
indépendante, au service de la culture et de l'intelligence
- . France 3 : France précarité
- . Écoles Nationales Supérieures d'Austérité Architecture
- . Projet de Loi de Finance : la culture en chiffres
- . Fralib : la lutte de l'éléphant s'écrit avec deux thés
- . Délégation Solidaires au CHIAPAS
- . 5^e Forum de la Culture d'Avignon

agenda

Forum social mondial à Tunis – 23 au 28 mars 2013
Journées intersyndicales femmes – 25 & 26 mars
2^e Foire à l'autogestion – Montreuil (93) – 7, 8, 9 juin



SUD culture solidaires

61 rue de richelieu 75002 PARIS / 01 40 15 85 99 / sud@culture.fr